

**REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

PROCES VERBAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de juillet, à 20 H 30, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale ci-dessus mentionnée, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Guy GAUDRY, Président du CCAS.

Présents : Guy GAUDRY, Marie-Céline ROSSIGNOL, Maryse COLAS, Martine GAUTHIER, Sylvie GENRET, Jacques BOIVIN, Jocelyne COMPAGNON, Dominique FAMIN, Chantal GAUDILLAT, Jean-Marie MAUCHAND, Eric AUZANNEAU, Jean-Luc MICHAUDET, Monique SALLAZ.

Absents : Pascal VOLAND, pouvoir à Martine GAUTHIER
Sylvie BICHARD, Madjid KHALED, Gisèle CORNIER

Secrétaire de Séance : Sylvie GENRET

Le quorum étant atteint, Monsieur Guy GAUDRY, Président du CCAS, ouvre la séance à 20 heures 30.
Madame Sylvie GENRET est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour appelle les sujets suivants :

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 MARS 2023

Le procès-verbal du 16 mars 2023 est adopté à l'unanimité

2 – PREPARATION DU LOTO DU DIMANCHE 08 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° 06/2023

AUTORISATION D'ACHAT DE LOTS - LOTO

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, après délibération et à l'unanimité,

Autorise le président du CCAS à acheter des lots divers pour le loto organisé par le CCAS le dimanche 8 octobre 2023 pour un montant maximum de dépenses de 3 000 €.

La dépense sera imputée au compte 6068.

DELIBERATION N° 07/2023

LOTO – TARIFS CARTE ET TOMBOLA

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un loto et une tombola le dimanche 08 octobre 2023 après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs suivants :

LOTO

- 5 euros le carton
- 30 euros la plaque de 6 cartons

TOMBOLA

- 2 euros la case
- 5 euros les 3 cases.

DELIBERATION N° 08/2023

TARIFS BUVETTE LOTO

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un loto avec buvette le dimanche 8 octobre 2023, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs de la buvette du loto comme suit :

- Gaufres : 1.50 euro
- Brasserie : 2 euros
- Vin blanc / rouge 1 euro
- Cidre 1 euro le verre, 5 euros la bouteille
- Café : 1 euro
- Eau : 1 euro la petite bouteille
- Limonade 1,50 euro la petite bouteille

3- COLIS ET REPAS DES AINES

DELIBERATION N° 09/2023

COLIS ET REPAS DES AINES

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'offrir aux San-Martinois âgés de 70 ans et plus, un repas ou un colis de fin d'année,

DECIDE de fixer un budget maximum à consacrer à chacune de ces actions à savoir :

- 35 euros pour le montant du repas (facture traiteur)
- 32 euros pour le colis distribué aux San-Martinois
- 27 euros pour le colis offert aux résidents de maison de retraite.

4 – PLAN CANICULE – PERSONNES VULNERABLES

Le plan canicule ouvert en 2020 est toujours d'actualité.

Les personnes dites « vulnérables » inscrites en mairie seront contactées prochainement et une information sur cette action sera diffusée aux habitants de la commune.

5 – VENTE DE VERRES PERSONNALISES AUX ARMOIRIES DE LA COMMUNE

DELIBERATION N° 10/2023

VENTE DE VERRES DECORES AUX ARMOIRIES DE LA COMMUNE

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, après délibération et à l'unanimité,

- DECIDE de vendre les verres décorés aux armoiries de la commune de Saint Martin en Bresse à l'occasion des diverses manifestation organisées chaque année.

L'achat se fera auprès de la société TRADYGLASS située à Verdun sur le Doubs et cette dépense sera imputée à l'article 6068 du budget primitif.

- Fixe le prix de vente des verres comme suit :

- 25 euros le carton de 6 verres

6 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait part à l'assemblée du don reçu de Madame JUILLARD suite à l'inauguration du Parking André Juillard le 8 juillet dernier.

Le bilan de la brocante organisée le 22 avril est déficitaire de 120.37 euros et constat est fait que cette manifestation rencontre peu de succès ces dernières années.

Il est alors décidé de ne pas renouveler cette activité.

Pour la remplacer, il est proposé d'organiser un concours de cartes (coinche, tarot) en février/mars 2024.

Plus d'informations et de questions diverses.
La séance est levée à 21h30.

Le Président,
Guy GAUDRY

La secrétaire,
Sylvie GENRET